

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 01 octobre 2020

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Bartholdi – La City 2 rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16

La séance (partie décisionnelle) est ouverte à 18h00 et levée à 18h15.

Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Yves MAURICE

Etaient absents :

Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Anne BENEDETTO, M. Frank LAIDIE

Secrétaire de séance :

Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mandants : Anne BENEDETTO

Mandataires : Christophe LIME

Délibération n°2020/005319
Rapport n° 8 - Panier solidaire

Panier solidaire

Rapporteur : Nicolas BODIN, Vice-Président

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant du budget 2020 : 77 500€ Montant de l'opération : 1650 €

Résumé :

Dans le cadre de la stratégie de développement économique et de la stratégie Emploi Insertion, la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole a affirmé sa volonté de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'association JULIENNE JAVEL a mis en place des actions visant à favoriser l'accès de leurs produits aux plus démunis et de favoriser le lien social. La structure a fait une demande de subvention de 1650 euros pour l'accompagnement de son projet le 5 juin 2020. Il est donc proposé de soutenir cette action à hauteur de 1650 €.

I. Objectifs de l'action

Cette action, menée depuis 2013, vise à favoriser l'accès à une offre régulière de légumes biologiques distribués en circuit court à des personnes défavorisées. En application de la Charte du Réseau Cocagne, les Jardins de Cocagne s'engagent à « favoriser l'accès de leurs produits aux plus démunis ».

Cette action poursuit un double objectif : améliorer les savoirs et les savoir-faire en matière d'alimentation et favoriser toutes les actions créatrices de lien social et d'insertion professionnelle.

II. Le Projet

A/ Origine du projet

Les publics visés sont des personnes orientées par des structures de l'action sociale, de l'insertion socioprofessionnelle ou des associations d'aide alimentaire au regard de critères de ressources (quotient familial, reste à vivre, bénéficiaires de minima sociaux...). Ces bénéficiaires seront des habitants du grand Besançon. D'autres critères sont aussi pris en compte par les prescripteurs (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes en difficultés d'insertion, familles monoparentales, jeunes vivant en couple, personnes en contrat d'insertion etc.). Une attention particulière est portée aux personnes en recherche d'emploi et relevant de l'insertion par l'activité économique souhaitant s'engager dans un parcours d'insertion.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation.

1. Un tarif modéré

Il s'agit de proposer à des familles ayant de faibles revenus de s'abonner à un panier hebdomadaire de légumes à un tarif modéré (30 % maximum du prix du panier classique). Le panier doit être similaire à celui proposé aux adhérents des Jardins de Cocagne.

Une partie du prix du panier sera prise en charge par des partenaires publics via le Réseau Cocagne (50 % du prix du panier), une seconde partie par des partenaires publics ou privés locaux mobilisés par les Jardins (20 % du prix du panier). La distribution des paniers se fait à un rythme hebdomadaire sur 47 semaines.

Un panier de légumes revient à 3.10 € pour le bénéficiaire. Le prix réel est de 9.20 €. La participation financière est de 132 euros payable en 10 fois. Le coût réel (sans aide) de l'abonnement annuel est de 442 euros.

2. Un accompagnement

Le coût n'étant pas le seul frein pour l'accès à des produits frais de qualité, il s'agit également d'accompagner les adhérents bénéficiaires de l'opération, par des actions pédagogiques, pour consommer durablement des légumes frais. Cette opération vise ainsi à conduire les bénéficiaires vers l'autonomie alimentaire.

L'accompagnement sera mis en place par les Jardins de Cocagne et il s'articulera autour de plusieurs actions complémentaires :

- un atelier cuisine bimensuel d'une durée de 5 heures : il s'agira de sensibiliser les participants à une alimentation saine et variée en cuisinant des légumes et des plantes aromatiques des Jardins de Cocagne,
- des visites des Jardins, des cueillettes de fruits, de la fabrication de Nectars pourront être organisés,
- une sensibilisation sur les choix de consommation. Il est attendu que les personnes orientées soient partantes pour participer, au moins en partie, aux actions qui leur sont proposées. En effet, il ne s'agit pas d'une action qui vise uniquement l'aide alimentaire, mais bien également l'éducation alimentaire et la création de lien social sur un quartier. Cette action est aussi l'occasion de remobiliser des personnes éloignées de l'emploi.

B/ Objectifs de l'action 2020 :

- développer le lien social et favoriser l'insertion professionnelle.
- impulser de nouvelles habitudes alimentaires auprès d'un public en situation de précarité : manger sain, varié et économique,
- savoir choisir ses produits,
- lutter contre le gaspillage,
- proposer une valorisation à travers le partage d'expérience.

Cette action touche des publics RSA, des jeunes, mais également des enfants dont les familles sont bénéficiaires. Les objectifs sont les mêmes pour l'ensemble des publics visés.

C/ Publics ciblés

Tout public, femme et homme, allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en difficulté etc.

Une attention particulière sera portée au public en difficulté d'insertion professionnelle notamment les bénéficiaires du RSA.

Le territoire concerné est celui du Grand Besançon, en particulier les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Partenariat mis en œuvre :

- Conseil départemental : soutien financier et orientation des ménages,
- MSA : soutien financier et orientation des ménages,
- CCAS : soutien financier et orientation des ménages,
- Mission Locale : orientation des jeunes,
- Les maisons de quartiers municipales et associatives : prêt de locaux pour l'atelier éducation alimentaire.

Grand Besançon Métropole, le CCAS et le Département du Doubs ont déjà soutenu en 2019 cette opération. Le bilan de l'action 2019 s'est avéré très positif pour les familles concernées.

En 2019, 18 foyers bisontins ont pu bénéficier des paniers solidaires pour 43 personnes. Ces personnes résident sur le territoire du Grand Besançon et principalement Besançon. 618 paniers ont été distribués.

De plus, il est nécessaire de souligner que sur 2020 l'activité de l'association Julienne Javel a, elle aussi, été impactée par la crise sanitaire même si la structure a su faire preuve de réactivité pendant le confinement en organisant des ventes sur les jardins et en permettant aux adhérent de venir chercher sur site leur panier. La Structure est aussi largement tributaire des conditions climatiques. Les Jardins de Cocagne ont subi comme en 2018 la sécheresse ce qui a engagé des coûts supplémentaires plus particulièrement ceux liés à l'arrosage. En effet, la capacité de la nappe phréatique est aléatoire et pour l'instant ne permet pas de répondre entièrement au besoin d'arrosage.

III. Demande de subvention

<u>Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à</u>	16 026 €
Montant pris en charge par le réseau Cocagne :	9 086 €
Participation des bénéficiaires :	2 940 €

Sollicitations :

Conseil départemental :	900 €
CCAS de Besançon :	900 €
MSA :	550 €
Grand Besançon Métropole	1 650 €

L'association JULIENNE JAVEL sollicite une aide financière auprès de Grand Besançon Métropole, pour la somme de 1 650 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur 1 650 €.

Il est proposé, en cas d'accord pour un soutien, de verser l'intégralité de la subvention en une seule fois.

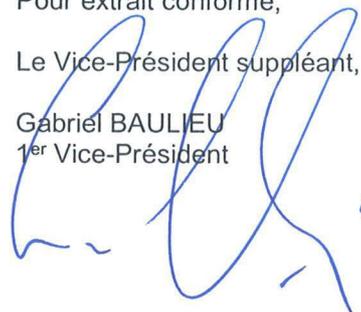
A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à l'association Julienne JAVEL à hauteur de 1650€ pour l'opération « Paniers Solidaires ».**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0